
COMPTE-RENDU de la réunion de quartier

« Cœur de ville »

Mercredi 25 Janvier 2023 à 18h30, École Paul Bert.

Étaient présents :

M.ZOUAOU, Adjoint au Maire, Vie des quartiers, Démocratie locale et Commerce.

M.WACHOWIAK, Conseiller Municipal délégué, Relations avec les associations et Conseils de quartiers.

M.MACHADO, Conseiller Municipal.

M.TILLET, Chef de Cabinet du Maire.

M.RUFFIN, Directeur du pôle de Gestion Urbaine.

M.VIEUILLE, Adjoint au chef de la Police Municipale.

Mme DE SOUSA MANO, Assistante du Maire, des Élus et du Cabinet.

Mesdames et Messieurs les conseillers de quartier.

* * *

Monsieur WACHOWIAK ouvre la séance et énonce l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- Réseau de chaleur
- Rappel sur le calendrier des travaux de la rue Vacheresse
- PAV (projet d'un visuel à travailler)
- Reprise de la campagne de marquage au sol
- Passage de la ville à 30 km/h depuis le 1^{er} Janvier 2023
- Réalisations de la ville
- Vœux à la population Samedi 28 Janvier 2023
- Questions diverses

Présentation des Elus et des services ainsi que des participants à la réunion.

Rappel sur le calendrier des travaux de la rue Vacheresse :

Les travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable sont terminés, ils ont été réalisés par Veolia Eau :

- 205 ml de canalisations en PEHD diamètre 180 mm ont été posés rue Vacheresse et place du Marché au Blé ; les branchements d'eau potable ont été repris sur la nouvelle canalisation (si récents) ou ils ont été renouvelés en totalité jusqu'au compteur (si anciens) ;
- 40 ml de canalisations en fonte diamètre 150 mm ont été posés rue Saint Laurent dans la partie basse avec report ou renouvellement des branchements ;

Des travaux de renouvellement des branchements d'eau sont en cours place du Marché au Blé dans les zones où les canalisations d'eau potable n'ont pas été renouvelées mais situés dans les zones des futurs travaux d'aménagement. Ces travaux sont terminés.

PAV (projet d'un visuel à travailler) :

10 emplacements de points d'apports volontaires ont été validés par la municipalité. 8 seront équipés de colonnes aériennes de 5m³ = 7 conteneurs de 660l fournies et mises en place par le SIETREM et 2 seront aménagés par la commune sur le principe d'abris à conteneurs.

Voici la liste des lieux où seront implantés les différents PAV :

- [Rue de la Glaisière](#) : 1 colonne OM, 1 colonne TRI, 1 colonne verres (SIETREM)
- [Place de l'Hôtel de Ville](#) (côté place de la Fontaine) : 3 colonnes OM, 1 colonne TRI (SIETREM)
- [Place de l'Hôtel de Ville](#) (côté Mairie) : 1 colonne OM, 1 colonne TRI (SIETREM)
- [Parking Foch](#) : 1 colonne OM, 1 colonne TRI, 1 colonne verres (SIETREM)
- [Rue des Tanneurs](#) (angle rue René Lallemand) : 2 colonnes OM, 1 colonne TRI (SIETREM)
- [Rue Delambre](#) (voie d'accès au parking du Cinéma) : 1 colonne OM, 1 colonne TRI (SIETREM)
- [Rue des Vieux Moulins](#) : 1 colonne OM, 1 colonne TRI (SIETREM)
- [Rue du Château Fort](#) : 1 colonne OM, 1 colonne TRI (SIETREM)
- [Rue Saint Paul](#) : abri pour 6 conteneurs de 360l (3 OM, 2 TRI, 1 verres) (commune)
- [Rue Saint Furcy](#) : local divisé en 3 espaces dont 1 fermé par une porte avec serrure qui servira aux commerçants de stockage des déchets avant évacuation :
 - 1 espace OM : 4 conteneurs de 660l
 - 1 espace TRI/verres : 4 conteneurs de 660l et 2 conteneurs de 240 l (verres)
 - 1 espace « commerce » fermé

Monsieur ZOUAOUI propose aux conseillers de choisir le visuel qui pourra être apposé sur les différents PAV. Après quelques minutes d'échanges, les conseillers tombent d'accord et souhaitent que d'anciennes photos en noir et blanc du centre-ville viennent couvrir et embellir les PAV.

Une fois les visuels/sérigraphies validés pour les colonnes, abri et local, il faudra compter un délai de 4 à 6 mois pour l'aménagement des 10 points d'apports volontaires en « Cœur de Ville ».

Reprise de la campagne de marquage au sol :

Depuis quelques mois, la municipalité a repris les différents marquages au sol qui existent sur l'ensemble de la ville. Les services techniques ont référencé les marquages ayant besoin d'être refaits. Afin de n'en oublier aucun, Monsieur ZOUAOUI propose aux conseillers de nous transmettre un signalement avec photo des marquages effacés qu'ils pourraient rencontrer sur leur chemin. De plus, les conseillers peuvent soumettre à la municipalité des lieux où un nouveau marquage serait judicieux. Pour rappel, grâce aux conseillers de quartiers, un passage piéton a été créé au niveau de l'Avenue Albert Camus pour la traversée des collégiens.

Passage de la ville à 30 km/h :

Depuis le 1^{er} Janvier 2023, la vitesse maximale autorisée est limitée à 30 km/h sur l'ensemble de la ville à l'exception de certains grands axes :

- ✓ Rue Saint Laurent (partie haute) angle Gallieni / Charpentier
- ✓ Avenue Georges Clémenceau / Avenue Raymond Poincaré jusqu'à la rue du Dr. Demars
- ✓ Avenue du Général Leclerc
- ✓ Boulevard Georges Pompidou, Route de Tournan

Cette réglementation a été mise en place afin de favoriser les modes de déplacements doux (cyclistes, piétons...). Une signalisation conforme au code de la route a été mise en place et une campagne de sensibilisation débutera prochainement.

Pour rappel, les zones de partage sont limitées à 20 km/h.

Monsieur ZOUAOUI évoque la mise en place de trottinettes et de vélos électriques sur la commune. En effet, la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire va lancer le déploiement de vélos et de trottinettes électriques en libre-service d'ici le printemps. Des emplacements dédiés et obligatoires pour stationner les engins en sécurité seront disponibles.

Réalisations de la ville :

Des photos des différentes réalisations qui ont été faites sur la commune ont été présentés aux conseillers de quartiers.

En effet, la municipalité tient à remercier les conseillers pour leur engagement auprès de notre ville car grâce à eux, des boîtes à livres ont pu être installées, des passages piétons créés, des panneaux implantés...

Voici quelques réalisations en image :



Vœux à la population :

Vous avez été nombreux à assister à la cérémonie des vœux 2023 et nous vous en remercions. Le Samedi 28 janvier a été une belle occasion pour présenter les grands projets en cours et à venir à Lagny-sur-Marne. Les conseillers présents ont pu rencontrer les élus de la ville et partager des viennoiseries. Un cocktail a également pu ravir les habitants à l'issue du discours. Enfin, vous avez pu vous rendre à l'exposition inédite sur la place du marché au blé et sur le parvis de l'Eglise. Cette exposition itinérante est aujourd'hui sur la place de la Fontaine.

Questions diverses :

Un monsieur demande qui se chargera des travaux de réfection des routes suite au réseau de chaleur ?

Monsieur RUFFIN répond que l'entreprise DALKIA en charge des travaux du réseau de chaleur ira jusqu'au bout et se chargera de la réfection.

Un conseiller demande si les bacs des particuliers vont disparaître à la suite de la mise en place des PAV ?

Monsieur ZOUAOUI répond que la mise en place de PAV servira aux habitants ne disposants pas de conteneurs mais qu'il n'est pas question d'enlever les bacs existants.

Un conseiller explique qu'il y aurait une hausse de déjections canines en centre-ville.

Monsieur ZOUAOUI propose qu'une campagne de sensibilisation soit faite prochainement.

Un conseiller demande si la rue Delambre est passée en zone de circulation douce ?

Monsieur ZOUAOUI explique que cette rue est en zone de circulation douce et que des signalisations de circulation douce seront installées prochainement afin de sensibiliser les automobilistes.

Un Monsieur demande si les vélos peuvent prendre les sens interdits ?

Oui, la ville étant limitée à 30 km/h.

Un monsieur demande s'il est possible de mettre un panneau « sens interdit même vélos » dans les rues difficiles à remonter à vélo.

Monsieur ZOUAOUI propose aux conseillers de discuter de cela lors du prochain conseil de quartier.

Un monsieur demande s'il est possible de mettre de la lumière sur les panneaux de signalisation de liaison douce ?

Monsieur ZOUAOUI n'est pas fermé à l'idée et discutera avec les services de la ville sur la faisabilité de cette demande.

Une conseillère évoque le café de la rue Saint Denis, les clients viendraient faire leurs besoins sur le petit mur que faire ?

Monsieur VIEUILLE répond qu'en 2022, 14 verbalisations ont été effectuées dans cette rue pour déversement de liquide insalubre.

Monsieur TILLET propose de rencontrer le patron du café en compagnie de Monsieur DUBREUIL, manager commerce de la ville.

Un conseiller explique que le toit du Cinéma serait souvent occupé par des jeunes.

Monsieur VIEUILLE en prend bonne note et demande aux conseillers de ne pas hésiter à contacter la police municipale dès lors qu'ils constatent ce problème.

Un conseiller évoque que le parking du cinéma serait sale et allumé la journée.

Monsieur ZOUAOUI en prend bonne note et remontera l'information aux services afin qu'une solution puisse être trouvée.

Monsieur ZOUAOUI et Monsieur WACHOWIAK remercient les services de la ville et les conseillers de quartier de leur présence et de leur engagement.

Un conseiller de quartier tient à remercier à son tour la municipalité pour la fermeture de la boîte de nuit et indique mieux se sentir chez lui.